

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Résidence Jeunes  
Sens (Yonne)**

**Note de Première Phase (NPP)**

N° 890975287\_RNPP



## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

### **Résidence Jeunes Sens (Yonne)**

### **Note de Première Phase (NPP)**

N° 890975287\_RNPP



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	O. TISSOT	Ingénieur chargé d'affaires sites et sols pollués
<b>Vérificateur</b>	E. GALTIER	Ingénieur chargé d'affaires sites et sols pollués
<b>Approbateur</b>	N. PLANEL	Responsable d'activité sites et sols pollués

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement**

La Résidence Jeunes est localisée au n°27, rue Victor Guichard à Sens (89). Elle accueille douze jeunes de 10 à 17 ans qui sont encadrés par cinq éducateurs, une maîtresse de maison et deux surveillants de nuit.

L'établissement est constitué de deux bâtiments dotés de un à deux étages :

- un bâtiment principal doté d'une cave. Ce bâtiment comprend notamment une salle de restauration et une salle TV en rez-de-chaussée, ainsi que des chambres principalement dans les étages ;
- un bâtiment secondaire, comportant notamment une salle informatique, des ateliers et une salle de sport en rez-de-chaussée, ainsi que des studios à l'étage.

Une cour est présente à l'intérieur de l'établissement et est utilisée comme parking. Son revêtement est en enrobé présentant localement des fissures. Un espace vert de récréation est situé au fond de la parcelle du site.

Aucun indice visuel ou olfactif n'a été révélé pendant la visite du site. L'état général des bâtiments est globalement bon.

L'établissement ne comporte pas de logement de fonction.

### **Résultats de l'étude historique et documentaire**

C'est la contiguïté de cet établissement avec un ancien site répertorié dans la base de données BASIAS sous l'identifiant BOU8901194 qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche. Il s'agit d'un commerce de gros disposant d'une activité de desserte de carburant. Ce site était anciennement classé sous le régime de déclaration en raison de la présence de stockage de carburant.

L'historique du site BASIAS est connu depuis 1963, date du récépissé de déclaration, relatif au stockage de liquides inflammables. La date de cessation d'activité n'est pas connue. Le site a ensuite accueilli un magasin de vente et de réparation de cyclomoteurs qui a fermé en 2008 environ.

D'après les éléments recueillis lors de l'étude historique, la fondation « Vie au grand air », actuelle propriétaire de la Résidence Jeunes, s'est installée en 1968 sur la parcelle contigüe à cet ancien dépôt de carburant. Cette parcelle, d'après les photos aériennes consultées, n'a accueilli aucune ancienne activité industrielle avant l'aménagement de la Résidence Jeunes.

Aucune autre activité industrielle susceptible d'avoir influencé la qualité des milieux au droit de l'ETS n'a été recensée au voisinage du site.

### **Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique**

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique a montré la présence d'une nappe d'eau peu profonde, à environ 3 m sous le terrain naturel. Le sens d'écoulement des eaux souterraines est orienté vers le nord-ouest (en direction de l'Yonne) et n'est pas suspecté d'être perturbé au voisinage de l'ETS (pas de pompes recensé à proximité de l'ETS).

Ainsi, la Résidence Jeunes est localisée en position d'aval hydraulique par rapport au site BASIAS BOU8901194 ayant motivé le diagnostic.

### **Etude de l'influence potentielle du site BASIAS sur la Résidence Jeunes**

S'agissant d'un foyer pour jeunes sans logement de fonction, deux scénarios d'exposition sont à considérer :

Un scénario d'exposition potentielle a finalement été retenu :

- ❖ L'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS contigu :

La contiguïté ainsi que la position en amont hydraulique du site BASIAS ayant motivé le diagnostic par rapport à l'ETS ne permettent pas d'exclure la potentialité d'une dégradation de la qualité de l'air intérieur par des composés volatils éventuellement issus de l'activité industrielle. En effet, un transfert par volatilisation des substances présentes dans les eaux souterraines et les gaz du sol vers l'air intérieur des bâtiments est à prendre en compte, d'autant plus que le bâtiment principal et le bâtiment secondaire ne possèdent ni ventilation mécanique au rez-de-chaussée, ni vide sanitaire ventilé.

Un scénario n'a pas été retenu :

❖ L'ingestion d'eau du robinet par les usagers de l'ETS :

Les canalisations d'eau qui alimentent l'ETS ne traversent pas le site BASIAS. De ce fait, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de composés au travers du réseau d'adduction d'eau n'est pas retenue.

Le scénario par ingestion de sols par les enfants n'a pas été considéré en raison de l'absence de logements de fonction et de l'âge des jeunes fréquentant l'ETS, âge pour lequel le porté main bouche n'est pas pertinent. De plus, aucune suspicion de pollution des sols superficiels de l'ETS n'a été mise en évidence (absence d'ancienne activité industrielle au droit de l'ETS, absence d'activité génératrice de poussières dans son environnement proche).

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'a pas permis de conclure à l'absence d'influence du site BASIAS BOU8901194 sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de la Résidence Jeunes. Nous proposons donc que la Résidence Jeunes (ETS 890975287)  **fasse l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.**

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas mis en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Le programme d'investigations de Phase 2 concerne :

- l'air de l'intérieur de la cave sous la salle TV (bâtiment principal) ;
- l'air sous la dalle :
  - o au droit de la salle de restauration (bâtiment principal) ;
  - o au droit de la salle informatique (bâtiment secondaire) ;
  - o l'air sous la dalle de la cave, située sous la salle TV (bâtiment principal).

**Cette avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**